

ABONNEMENT.

Saumur.
 En an. 30 fr.
 six mois 16
 trois mois 9
 Poste :
 En an. 35 fr.
 six mois 18
 trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 3, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 DÉCEMBRE 1884.

BULLETIN

Bien que la séance ait commencé à une
 heure, le Sénat n'a pu terminer samedi les
 débats relatifs à la revision.

Après un discours de MM. de Lareinty et
 de Kerdrel qui ont vigoureusement flétri les
 palinodies gouvernementales, la discussion
 générale a été close et les quatre premiers
 articles adoptés sans discussion. M. Fres-
 neau demandait le rejet de l'article 5 relatif
 à l'inéligibilité des officiers en activité de
 service. Après une réplique du général Cam-
 panon, ministre de la guerre, l'article 5 a
 été adopté par 442 voix contre 95. Un
 amendement du général Billot tendant à
 créer une exception en faveur des anciens
 ministres de la guerre et de la marine,
 d'abord pris en considération, a été ensuite
 repoussé par 432 voix contre 414.

Enfin, à l'article 6 est venu l'amendement
 de M. Naquet, proposant de nommer le
 Sénat au suffrage universel. Cet amende-
 ment a donné lieu à un très-vif débat entre
 MM. Naquet et Jules Ferry, président du
 conseil, et Léon Say. Il s'en est fallu d'assez
 peu que cet amendement fût pris en consi-
 dération, les droites, le centre gauche et
 l'extrême gauche l'ayant appuyé de leurs
 votes.

Nous ne voulons pas dire encore que ce
 vote soit fâcheux pour le Sénat, cela va dé-
 pendre de la séance d'aujourd'hui lundi sur
 laquelle, à vrai dire, il ne nous reste pas
 grande illusion. Il est évident que, si le
 Sénat vote le projet ministériel, il aura fait
 une sottise.

À la fin de la séance, un amendement de
 M. le baron de Lareinty établissant le suf-
 frage universel à deux degrés a été repoussé
 par 448 voix contre 85.

La Chambre a terminé la discussion du
 budget de l'agriculture et a adopté les quatre
 premiers chapitres du budget de la justice.

Le vote le plus important de la journée a
 été l'échec d'un amendement de M. Raoul
 Duval qui demandait la suppression des
 sous-secrétaires d'Etat. C'était pourtant là
 une économie facile à réaliser. Ces sous-
 ministres coûtent fort cher et ne servent à
 rien ; mais leurs sinécures appartiennent de
 droit à des membres de la majorité ; et,
 comme chacun peut prétendre y arriver à
 son tour, il était clair qu'elles seraient main-
 tenues.

INAMOVIBILITÉ MINISTÉRIELLE

Il ne se passe pas de chinoiserie qu'en
 Chine, et les farces qui se jouent au Parle-
 ment républicain ne sont pas inférieures à
 celles du Tsou-Li-Yamen.

Les rapports de ce Parlement et du mi-
 nistère auquel il s'est vendu contre une
 promesse de réélection ne sont qu'une suite
 interrompue de coq à l'âne et d'arlequina-
 des sans queue ni tête : on se fâche sans
 raison pour se raccommoier sans motif.

C'est perdre son temps et son encre que
 de chercher à raisonner ou à comprendre
 des farces qui, moins l'esprit, rappellent le
Chapeau de paille d'Italie. De temps à autre,
 la Chambre paraît se révolter : « Tout est
 rompu, mon genre. Rendez le myrthe,
 c'est-à-dire le portefeuille. » — « Jamais »,
 riposte l'homme aux favoris. Et la récon-
 ciliation a lieu, sans plus de motif que n'en
 avait eu la brouille.

Nous avons eu la semaine dernière une
 nouvelle édition de cette farce qui n'est ni
 drôle ni spirituelle.

Pour la dernière fois, nous avons eu la
 naïveté de prendre au sérieux un vote de
 cette Chambre que M. Laisant qualifiait na-
 guère de « pourrie ».

Nous examinons sérieusement les consé-
 quences que pouvait avoir l'adoption de l'a-

mendement Floquet : Ou la Chambre, di-
 sions-nous, reviendra demain sur son vote,
 ou le cabinet, mis en échec sur une ques-
 tion grave, sera obligé de se retirer. Le prin-
 cipe essentiel du régime parlementaire n'est-
 il pas la subordination complète, inces-
 sante, des ministres à la majorité des Cham-
 bres ?

Nous n'avions pas prévu, il faut l'avouer,
 que ce principe fût allé rejoindre la liberté
 dans la boîte où M. Ranc enferme « les
 vieilles guitares » qui ne servent aux répu-
 blicains que lorsqu'ils siègent sur les bancs
 de l'opposition.

Battu sur une question importante, M.
 Ferry a expliqué, avec la tranquillité du
 cynique qui ne connaît pas d'obstacles,
 qu'il ne se sentait pas atteint le moins du
 monde.

C'est très-simple. M. Ferry n'est pas « at-
 teint » que si les domestiques du centre vo-
 taient en masse contre lui ; quant aux coali-
 tions de la droite et de l'extrême gauche,
 elles ne comptent pas à ses yeux. Or, le vote
 de mardi était le résultat d'une coalition ;
 donc, M. Ferry n'est pas « atteint ».

Comme il est bien évident que jamais le
 centre ne votera en masse contre M. Ferry,
 cet homme est bien sûr de rester indéfini-
 ment au pouvoir : grâce à cette théorie, qui
 a été couverte de honteux applaudissements
 par une majorité qui tremblait déjà pour sa
 réélection, les ministres deviennent inamo-
 vibles.

Les excellences républicaines braveront
 désormais les votes hostiles des Chambres.
 Il leur suffira de n'avoir jamais l'imprudenc-
 ce de poser la question de cabinet ; elles dé-
 clareront, après le vote, qu'elles « ne se sen-
 tent pas atteintes. »

C'est en vain que M. Raoul Duval a rap-
 pelé le souvenir de la séance du 29 décembre
 1883. Ce jour-là, le ministre fut sauvé par
 la droite, qui vota pour lui dans la question
 du rétablissement du traitement de Mgr l'ar-
 chevêque de Paris.

Ce jour-là, toute la droite donna pour le
 cabinet, obéissant à des convenances reli-
 gieuses, qu'elle préféra à ses convictions po-

litiques. Il y eut, grâce à la droite, 270 voix
 pour le rétablissement demandé par le gou-
 vernement, et 183 contre.

Grâce à la droite, le budget put être voté
 avant les vacances parlementaires du nouvel
 an, et la nécessité de recourir à des douziè-
 mes provisoires fut écartée.

Pourquoi, en cette circonstance, le minis-
 tère n'a-t-il pas refusé le salut que lui ap-
 portait la droite ?

Pourquoi M. Ferry ne dénonce-t-il pas la
 « coalition » quand l'appoint des conserva-
 teurs lui fournit une majorité inespérée ?
 Considère-t-il que les voix de la droite sont
 bonnes pour le soutenir, mauvaises pour le
 renverser ? Ce serait le comble !

Mais voici que nous nous surprenons en-
 core à raisonner, comme si le raisonnement
 pouvait servir contre le cynisme des gens
 du ministère.

La séance de jeudi montre un fait qui est
 maintenant prouvé une fois pour toutes :
 le ministère ne veut pas tomber, et la ma-
 jorité, d'autre part, ne veut pas le renver-
 ser.

On ne veut plus de sénateurs inamovi-
 bles ; l'inamovibilité sénatoriale est rempla-
 cée par l'inamovibilité ministérielle.

Voilà pourquoi il est complètement égal à
 M. Ferry de porter au Luxembourg un pro-
 jet ou un autre.

Il n'a donc pas hésité une seconde à y
 porter le projet Floquet au lieu du sien ; il
 y aurait de même porté un projet Clémen-
 ceau ou un projet Tony Révillon.

Le plus drôle serait maintenant que la
 Chambre haute acceptât l'origine que lui
 veut donner M. Floquet.

Cette surprise ne serait pas la plus
 étrange de celles que nous a ménagées la
 comédie révisionniste, dont l'unique résul-
 tat, à l'heure qu'il est, consiste dans l'ina-
 movibilité ministérielle.

Pour que la farce fût complète, il fau-
 drait en excepter le seul M. Cocheray.

GEORGES HUILLARD.

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE IV
 EN FORÊT.

La partie nord de l'arrondissement de Baugé, et
 les cantons de Sablé et de La Flèche qui dépendent
 du département de la Sarthe, forment une région
 admirablement disposée pour protéger ceux qui,
 comme Rouget, cherchent à échapper aux recher-
 ches de la justice.

Plusieurs forêts se succèdent, en effet, séparées
 par quelques lieues et souvent par quelques kilo-
 mètres seulement, de terrains vallonnés et couverts.

C'est, au nord, la forêt de Pincé et les bois de
 Courtilliers entre Sablé, Saint-Denis d'Anjou et
 Louaillé ; plus bas, celle de Malpeire, divisée en
 deux parties par une route, entre Précigné et la
 Chapelle-d'Aligné ; puis, sans interruption, les bois
 de Saint-Germain et du Grip, et, au sud, la grande
 forêt de Chambiers, près Baugé.

Mais il faudrait ajouter, pour être complet, les

bois de Morannes, de Durtal et de Huillé, et même
 ceux de la Rochue, près Cheviré-le-Rouge, qui
 forment, avec les précédents, une suite presque
 ininterrompue de taillis et de futaies.

Toutes ces forêts et tous ces bois sont plantés en
 chênes ; les sapins sont rares, sauf en la forêt de
 Pincé. À cette époque, le pays dont nous parlons,
 et qui comprend une dizaine de lieues, n'était percé
 que par deux ou trois grandes routes. Les commu-
 nications étaient difficiles ; les forêts n'étaient pas
 traversées comme aujourd'hui par des avenues
 macadamisées. On y pénétrait avec des bœufs pour
 enlever les bois abattus, et il fallait connaître à
 fond la contrée pour ne pas s'y perdre.

Ajoutons qu'en 1853, les travaux de drainage
 n'avaient pas encore été entrepris, de sorte que le
 terrain qui séparait les forêts était souvent très-
 marécageux. Les grandes landes du Bailleul, de
 Vion, et les étangs des Gringuenières et du Grip
 étaient presque impraticables.

On raconte que les voyageurs ou les chasseurs à
 cheval trouvaient parfois la mort dans des fondriè-
 res ou dans des étangs boueux recouverts d'herbe
 et de mousse.

Un jour, M. le comte de X..., revenant à son
 domicile, croit se raccourcir en traversant un pré
 qui paraît semé d'herbe et de fleurs ; il lance son
 cheval sur le terrain, mais aussitôt l'animal
 s'enfonce jusqu'à mi-corps, et le maître et le

cheval eussent péri en cet endroit, si, par un bond
 désespéré, l'animal ne se fût rejeté en arrière et
 n'eût regagné la terre ferme.

Un autre jour, un chasseur perdit sa monture de
 la même façon et ne put lui-même regagner le
 sentier qu'en se traînant à plat ventre sur le sol
 pour ne pas enfoncer.

Seuls, les braconniers, les forestiers, les char-
 bonniers et les paysans qui étaient nés dans le pays
 savaient éviter tous ces mauvais pas et connais-
 saient tous les dangers.

En passant tour à tour de la forêt de Pincé en
 celle de Malpeire, de celle-ci dans les bois du Grip
 et de Saint-Germain, il est évident que Rouget
 pouvait dépister pendant de longues années,
 surtout avec l'appui des braconniers et des fer-
 miers, les poursuites dont il était l'objet.

Ajoutons que les nombreux cours d'eau qui
 s'échappent des landes et circulent à travers ces
 forêts, donnaient une facilité de plus à Rouget pour
 enlever les traces de son passage et dérouter la
 gendarmerie.

Nous verrons bientôt comment il sut mettre à
 profit tous ces avantages. Quand il criait à ses
 camarades : « Ils ne m'auront jamais ! » Louis
 pensait à ces fouillis inextricables, à ces balliers
 inconnus de tout autre que de lui, où il se cache-
 rait auprès des sangliers et des chevreuils.

Ces courtes explications nous semblaient néces-

saies pour faire comprendre à nos lecteurs la suite
 de notre récit.

Le crime du 9 juillet avait ému toute la contrée :
 ordre était venu des autorités supérieures d'Angers
 et du Mans de saisir cette circonstance pour en
 finir avec les braconniers de Durtal, de Précigné
 ou de Daumeray et de concentrer plusieurs bri-
 gades de gendarmerie sur la contrée.

Les battues des premiers jours n'ayant pas
 réussi, il fut résolu qu'on parcourrait le pays dans
 tous les sens, et qu'on arrêterait sur l'heure tous
 les individus qui seraient surpris en délit de bra-
 connage. Un avis fut publié en ce sens dans plu-
 sieurs communes.

Mais c'était surtout Rouget qu'on voulait saisir.
 « Il serait d'un très-fâcheux effet, écrivait M. le
 commissaire de police du canton, que la justice fût
 mise en échec par un audacieux braconnier ! »

Tenant à honneur de justifier leur ancienne
 renommée et d'obéir aux ordres de leurs chefs, les
 gendarmes de la région se préparèrent donc à agir
 avec énergie. Ils ne doutaient pas d'un prompt
 succès et, à partir de ce moment, les forêts de
 Malpeire et de Chambières, les bois du Grip et de
 Saint-Germain furent incessamment fouillés et
 traversés, de jour et de nuit. D'ailleurs, depuis
 l'assassinat de Ravelle, les gendarmes ne mar-
 chaient qu'avec leurs armes chargées. Ils étaient
 en état de légitime défense, mais à ce moment ils

Chronique générale.

« ALLEZ AU DIABLE ! »

Vaincu, le cabinet Ferry-Waldeck restera aux affaires ; victorieux, le suffrage universel sera expulsé du projet de loi relatif aux élections des sénateurs.

Ainsi ont décidé le ministère et sa majorité.

Le suffrage universel, voilà l'ennemi.

Il a des caprices redoutables, des retours inattendus, des vengeances cruelles. Les opportunistes, les gaspilleurs des finances nationales, les promoteurs et les approbateurs de l'expédition du Tonkin et de la guerre de Chine ont quelque sujet de se méfier de ce maudit.

Le cabinet Ferry-Waldeck, c'est, au contraire, l'ami fidèle des candidats opportunistes, le protecteur de leurs intérêts électoraux, le suprême dispensateur des faveurs officielles, l'assureur breveté contre les risques du suffrage universel.

A la porte le suffrage universel, et vive le ministère grand-électeur !

Ce pince-sans-rire nommé Waldeck a fait semblant de prendre son chapeau et la porte de l'hôtel de la place Beauvau. Aussitôt ses collègues de la supplie de rester pour se dispenser de le suivre.

Et, dans l'antichambre, le ministre de l'intérieur a trouvé un tas de Spuller, de Thomson, de Langlois, de Sonnier, de Maze, qui, s'accrochant à ses habits, embrassant ses genoux, arrosant ses bottines de leurs larmes, l'ont adjuré de garder son portefeuille.

Comme M. Waldeck-Rousseau a bon caractère, il a cédé aux supplications de ses collègues et de ses amis.

La maison appartenant à la bande Ferry, c'est au suffrage universel d'en sortir.

Mais comment expulser cet intrus ?

Grave question !
Ceux-ci ont proposé de le faire congédier par la Chambre, et ceux-là de le faire jeter à la porte par le Sénat.

Le gouvernement s'est rallié à ce dernier parti.

Mais qu'importe le choix de l'expulseur ? Une seule chose préoccupe la « majorité ruisselante d'abjection » : se débarrasser du suffrage universel pour garder son Ferry.

Allez au diable ! a crié l'atrabilaire président du conseil au fidèle Sonnier qui s'excusait humblement d'avoir voté l'amendement Floquet.

Et tous les Sonnier de la domesticité ministérielle, se retournant vers le suffrage universel, ont répété l'injonction du maître :
Allez au diable !

Encore un crédit pour l'expédition du Tonkin ! Il a été glissé par le ministre de la marine au cours de la séance d'avant-hier de la Chambre ; il s'agit de 405,498 fr. pour l'organisation des régiments tonkinois.

On finira, comme cela, par voter un nouveau crédit chaque jour !

avaient ordre de prendre Rouget vivant.

Toutes ces mesures jetèrent une sorte de terreur dans le pays et donnèrent à Louis, dès les premiers jours, un renom qui ne devait que grandir avec le temps.

Nous l'avons déjà dit : tous les braconniers du pays s'entendirent à demi-mot pour défendre leur camarade. On prétend même que la politique fut mêlée à l'affaire, et que Rouget passa aux yeux de certains paysans, pour un royaliste persécuté et traqué comme en 1793 et en 1815 !

Rouget avait trouvé chez les Carrou tout ce qui lui était nécessaire pour vivre et pour chasser : un fusil, de la poudre, du plomb, quelques provisions de bouche, un couteau, une hachette.

Alors commença une existence des plus singulières.

Rouget vécut au milieu des bois ; des buissons, des taillis, des halliers, comme l'Apache ou le Comanche dans les déserts d'Amérique, et ses ruses ressemblèrent plus d'une fois, comme on le verra par les anecdotes que nous raconterons, à celles des Peaux-Rouges.

Son agilité et sa force physique se décuplèrent ; en peu de temps, il eut des jarrets d'acier. Il courait pendant des heures sans éprouver la moindre fatigue ; il grimait aux arbres comme un écureuil, et franchissait en sautant des obstacles surprenants.

On télégraphie de Marseille que l'importante maison Nicolopoulo a suspendu ses paiements. Le passif est évalué à deux millions.

M. Garnier, élu député le 30 novembre dernier, vient d'adresser aux électeurs de l'arrondissement d'Avallon la circulaire suivante :

« Mes chers compatriotes,

« Ma première pensée est de vous remercier ; je vous prouverai ma gratitude en mettant tout mon dévouement au service de vos légitimes intérêts.

« Notre victoire n'est pas le triomphe d'un parti ; je me suis posé en candidat de la protestation contre les abus et les fautes des hommes au pouvoir. En protestant avec moi, vous vous êtes comptés sur mon nom.

« Je suis l'élu de ceux qui, instruits par le présent, se préoccupent de l'avenir de la France et veulent avant tout faire prévaloir les principes dont l'abandon est la ruine des nations. Je suis avec ceux qui veulent, sans révolution violente, par le seul exercice de la souveraineté nationale, réformer le régime qui frappe le pays d'impuissance, le menace dans ses intérêts et dont l'opportunisme paraît être le dernier mot.

« Les circonstances font de l'élection d'Avallon le prélude des élections générales, qui seront pour nous l'occasion d'affirmer de nouveau le programme politique que vous avez approuvé en me nommant. Encore une fois, merci à ceux qui m'ont élu ; les autres ne cesseront d'être, à mes yeux, des compatriotes ; mon dévouement est acquis à tous.

» H. GARNIER. »

Voici le texte de la lettre que le général américain Mac Clellan a adressé au *New-York Herald*, à la suite d'attaques de journaux républicains contre M. le Comte de Paris :

« New-York, 1^{er} décembre 1884.

« A Monsieur l'éditeur du *New-York Herald*,

« On appelle mon attention sur certaines attaques insérées dans les journaux français contre la conduite du Comte de Paris, lorsqu'il était mon aide de camp dans la campagne de la péninsule de Virginie, en 1862.

« Pour ceux qui ont servi avec lui, il n'est besoin d'aucune justification de sa carrière militaire.

« Mais, dans cette circonstance, je crois bon d'affirmer de nouveau les faits que j'ai déjà constatés. Sa carrière parmi nous a toujours été sans reproche ; il a toujours recherché le devoir périlleux ; il a constamment montré le courage le plus froid, un dévouement absolu et un excellent jugement.

« Il n'a jamais commandé de régiment, et, ni à la bataille de Gainels Mill ni ailleurs, il n'a placé en position un régiment qui ait été ensuite fait prisonnier.

« Je n'ai jamais eu l'occasion de trouver la plus petite faute dans sa conduite, et il a

Plus ses adversaires étaient nombreux, plus il semblait se complaire à les défer et à leur échapper.

Ce fut une lutte entre l'homme de la nature, l'homme redevenu sauvage, et les hommes civilisés ; lutte dans laquelle ceux-ci devaient, en définitive, se déclarer vaincus.

Pendant tout ce temps, Louise resta chez elle avec ses enfants ; soutenue non-seulement par la charité publique, mais par les partisans de son mari. Toutes les pressions exercées sur elle ou ses voisins pour les amener à faire connaître la retraite de Louis, et à faciliter les recherches de la justice, demeurèrent complètement inutiles.

Pendant les quinze premiers jours qui suivirent les scènes que nous avons rapportées, on entendit peu parler de Rouget. Personne ne le voyait ; toutes les fouilles étaient demeurées infructueuses. « On suppose, écrivaient déjà les brigadiers, que ce malfaiteur aura pris la fuite dans un autre département ! »

Mais une nuit, vers trois heures, au petit jour, deux gendarmes, qui traversaient la forêt de Malpeire, entendirent un coup de feu : au lieu de courir aussitôt dans la direction, comme ils avaient l'habitude de faire, ils se glissèrent adroitement à travers les bois et reconnurent Rouget qui chassait.

Ils se retirèrent sans bruit et vinrent aussitôt

quitté l'armée pour des raisons entièrement indépendantes du service auquel il était attaché.

« En réalité, son départ avait été décidé quelque temps avant les batailles des Sept jours ; il l'a retardé pour y prendre part.

« Je me suis séparé de lui et du duc de Chartres, ainsi que du prince de Joinville, avec un très-grand regret, et ils ont emporté avec eux le respect et l'estime de tous ceux avec lesquels ils ont été en rapport.

» George B. MAC CLELLAN. »

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 6 décembre 1884.

Le mouvement de reprise a suivi son cours pendant toute la durée de cette semaine, hier encore l'ouverture de la séance s'est faite en hausse sensible sur les cours de la veille, et malgré quelques réalisations inévitables en clôture, les rentes ont conservé une partie de leur avance : le 3 0/0 à 79.37 1/2, l'amortissable à 80.07 1/2.

Le 5 0/0 italien est à 98.70, il n'est pas encore à son niveau normal. Comme seul terme de comparaison, prenons le 4 0/0 belge qui cote 104 fr. ; le 5 0/0 italien à 98.70 ne sera plus qu'à 96.50 à raison des 2 fr. 17 de coupon qui vont être détachés le mois prochain. C'est un écart entre les deux fonds d'Etat de 7 fr. 50 environ, et cet écart, l'acheteur de la rente italienne aux cours actuels est certain de le gagner en peu de mois.

L'action de la Banque de France se négocie à 5,180, en légère réaction sur les cours du commencement de la semaine.

Le Crédit Foncier se trouve en hausse à 1,320 francs. Ce n'est cependant qu'un début, le titre mérite mieux. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 6,280,000 fr. de nouveaux prêts, dont 5,212,000 fr. en prêts fonciers et 1,077,000 fr. en prêts communaux. Le marché des Obligations Foncières et Communales est toujours très-servi. Les Communales et les Foncières 1779 à lots varient entre 445 et 448 ; les Foncières 1877 sont à 356. Les Communales 3 0/0 nouvelles, dont le premier tirage a eu lieu hier, restent recherchées à 443.

La Banque d'Escompte de Paris progresse à 533.75. On sait que l'exercice lui a été favorable et que son portefeuille contenait du 4 1/2 et des valeurs italiennes sur lesquelles elle a réalisé de grands profits. Ce sont là des éléments réels de succès.

La Banque de Paris est restée bien tenue à 735 francs, la Société Générale est demandée entre 452.50 et 455, le Crédit Industriel et Commercial cote 670 fr. sans variation.

Les demandes d'obligations helléniques parvenues actuellement atteignent un chiffre considérable. Ce résultat n'était pas douteux pour cette émission où la sécurité du placement s'ajoute à l'intérêt rémunérateur que supporte le titre.

La situation du Crédit Lyonnais est toujours la même : il est regrettable que les administrateurs de cette société ne fassent aucun effort pour améliorer sa position.

La Foncière Lyonnaise s'embourbe de plus en plus dans l'affaire d'Ospedaletti ; comment sortira-t-elle de l'ornière ?

Crédit Viager.—La bonne organisation des agences de cette compagnie donnera, malgré la crise actuelle, de bons résultats. Du reste, les diverses combinaisons d'assurances offertes par cette compagnie ont toujours été très-goutées du public.

Les Chemins de fer français ont montré une grande fermeté, les porteurs de titres pourront avoir un revenu plus élevé, mais jamais inférieur à celui qui est fixé par les conventions.

Le Nord se traite à 1,665, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,325, le Midi à 1,185, l'Est à 772.50, l'Ouest à 836.25.

prévenir leur brigade ; des ordres furent expédiés partout, et, à six heures, cette partie de la forêt fut cernée.

Les braconniers des villages voisins, consternés, allèrent raconter la nouvelle à leurs amis. Rouget, disaient-ils, allait être inévitablement arrêté.

Pour comble de malheur, la maison d'Eugène Carrou se trouvait en dehors de l'enceinte fermée par le cordon de gendarmerie.

La situation était désespérée.

Vers sept heures, les gendarmes entrèrent au cœur de la forêt en gardant leurs distances pour que Rouget ne pût leur échapper, et en pénétrant dans tous les taillis. L'opération était adroitement dirigée, et toute chance de fuite était ainsi enlevée au braconnier.

Pendant plusieurs heures, les recherches furent inutiles ; le cercle allait cependant en se rétrécissant de plus en plus.

Tout à coup de grands cris s'élevèrent à droite : les gendarmes placés de ce côté venaient d'apercevoir Rouget !

Rouget, en effet, qui ne soupçonnait pas le danger, était tranquillement occupé à préparer un affût pour les ramiers.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

« LAKMÉ » A SAUMUR.

La représentation de ce soir sera donnée devant une salle littéralement bondée.

Le balcon, les loges et stalles sont retenus depuis quelques jours au bureau de location, et on a délivré chez le concierge du théâtre, pour les autres places, un très-grand nombre de cartes.

Espérons que, pour permettre à tout le public de notre ville d'applaudir l'œuvre de Léo Delibes, la direction n'hésitera pas à annoncer une seconde représentation.

Un déraillement a eu lieu hier soir sur la ligne d'Angers à Poitiers, par suite de la rupture d'un essieu de la machine.

Le train qui devait arriver à 11 h. 1/2 n'est entré en gare de Saumur qu'à 4 heures. Il n'y a eu aucun accident.

Nous croyons savoir qu'on est sur les traces de deux individus soupçonnés d'être les auteurs de la tentative de déraillement qui a eu lieu dans la nuit du 27 au 28 novembre sur la ligne de Poitiers à Saumur.

CLASSEMENT DES OFFICIERS DE CAVALERIE.

La commission qui, sous la présidence du général de Galliffet, s'occupe du classement des officiers de cavalerie, aura fini sa besogne pour le 40 décembre.

L'AUTEUR DE *Lakmé*.

Au moment où *Lakmé* obtient un succès inouï sur la scène du Grand Théâtre d'Angers, nous apprenons avec plaisir que M. Léo Delibes, l'auteur de cette éblouissante partition, vient d'être l'objet d'une distinction des plus méritées.

L'Académie des beaux-arts s'est réunie samedi, à quatre heures de l'après-midi, à l'Institut, pour procéder à l'élection d'un membre de la section de musique, en remplacement du regretté Victor Massé.

Trente-sept académiciens étaient présents, sur quarante et un que compte l'Académie au complet ; mais deux membres sont morts : Victor Massé et Paul Abadie ; deux autres manquaient, M. Cabat, en ce moment à Rome, et M. Saint-Saëns, en voyage.

Trois candidats briguaient le fauteuil de l'auteur de *Galathée* : MM. Léo Delibes, Ernest Guiraud et Victorin Joncières.

Un seul tour de scrutin a été nécessaire.

En voici le résultat :
MM. Léo Delibes..... 26 voix
Ernest Guiraud..... 11 —

En conséquence, M. Léo Delibes a été proclamé membre de l'Académie des beaux-arts.

L'auteur de *Lakmé* a quarante-huit ans, il est né en 1836. C'est par un labeur incessant qu'il est arrivé à conquérir la situation qu'il occupe aujourd'hui. Sa première pièce fut représentée en 1856. Delibes venait à peine d'avoir vingt ans. Il fit représenter ensuite coup sur coup aux Bouffes-Parisiens : les *Deux vieilles Gardes*, les *Six Demoiselles de marier*, le *Bauf Apis*, l'*Omelette à la Follembuche*, le *Serpent à plumes*, *M. de Bonne-Etoile*, les *Musiciens de l'Orchestre*, les *Eaux d'Em* ; au Théâtre-Lyrique, *Maitre Griffard* et le *Jardinier et son seigneur*.

Plus tard, avec Minkous, il fit la *Source*, un ballet ; seul, *Coppelia* et *Sylvia* ; un autre ballet, avec Gondinet, pour l'Opéra-Comique ; le *Roi l'a dit*, avec Philippe Gille et Gondinet, *Jean de Nivelle* et *Lakmé*.

LE CRIME DE SAINTE-MAURE

Condamnation à mort.

Le nommé François Guérin, âgé de 47 ans, journalier à Sainte-Maure, a comparu devant la Cour d'assises d'Indre-et-Loire sous l'accusation d'assassinat.

Dans son interrogatoire, l'accusé a reconnu les faits ; seulement, il a prétendu que sa victime lui avait fait toutes sortes de tracasseries qui lui avaient « monté le tête. »

Le malheureux Billault était, au contraire, un homme d'un caractère très-tranquille.

Le jury a déclaré l'accusé coupable d'assassinat sans circonstances atténuantes.

Au milieu d'un silence profond, M. le pré-

...idant donne lecture de l'arrêt qui condamne Guérin à la peine de mort. Guérin a accueilli cette sentence sans manifester la moindre émotion. Les jurés ont immédiatement signé un recours en grâce, — et M. Grévy est là pour un coup!

La doyenne des institutrices, M^{me} Moreau, vient de succomber à Nantes. Elle était âgée de 97 ans.

LE MANS.

Samedi, dans l'après-midi, beaucoup de personnes ont assisté au lancé sur la Sarthe d'un vélocipède nautique sortant des ateliers de M. M. Bolée frères.

Ce vélocipède d'un nouveau genre, qui était manœuvré par un des M. M. Bolée, a opéré diverses évolutions à la satisfaction des assistants.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

La *Flamboyante*, qui n'a pas été jouée jeudi à Saumur, faute de spectateurs, a obtenu à Angers, vendredi, le plus brillant succès. Cette œuvre charmante est supérieurement interprétée, notamment par M^{mes} Lepage, Duchesne, Judith Lévy, M. M. Munié et Georges. Pour répondre au désir du public angevin, une dernière représentation de la *Flamboyante* aura lieu demain mardi.

A Poitiers, dit le *Journal de la Vienne*, une représentation de la spirituelle comédie de M. M. Ferrier, Cohen et Valabrègue est annoncée pour le 17 décembre.

« Est-ce que notre réclamation de l'autre jour aurait porté? demande notre confrère. Peut-être bien, mais grâce à l'entrefilet du *Journal de la Vienne* reproduit dans l'*Echo Saumurois*.

M^{lle} Jeanne Granier, que nous regrettons de ne pas avoir applaudie à Saumur, doit venir prochainement donner sur notre scène une représentation des *Premières Armes de Richelieu*.

Belle et bonne soirée en perspective.

A propos de *Gringoire* et des *Pattes de Mouche*, représentés lundi à Saumur et mardi à Angers, il est assez curieux de donner ici l'opinion de deux feuilles angevines.

On lit dans le *Patriote de l'Ouest*:

« La Compagnie parisienne de M. Delétraz nous a donné mardi *Gringoire*, de Théodore de Banville, et les *Pattes de Mouche*, de Sardou.

« Je regrette que le petit chef-d'œuvre du maître ciseleur Banville ait servi de lever de rideau à la pièce, tissée de grosses ficelles, de l'auteur de *Rabagas*. Il y a dans *Gringoire* plus de littérature et plus d'art dramatique que dans tout le répertoire de Victorien Sardou. »

Parlant des *Pattes de Mouche*, l'*Anjou* s'exprime ainsi :

« C'est bien là une des meilleures œuvres de l'auteur, et, si la donnée en peut paraître subtile, il s'y révèle, comme dans toutes les productions de M. Sardou, une connaissance approfondie du cœur et de l'esprit humains. Peu de pièces dans le répertoire exigent une interprétation aussi supérieure et supportent plus difficilement la médiocrité. Aussi avons-nous constaté avec une véritable satisfaction que la représentation de mardi était parfaitement à la hauteur de l'œuvre..... »

Faits divers.

UN MONUMENT A VIRGILE. — Dans une petite ville d'Italie que les Latins nommaient Andes, qui est aujourd'hui appelée Pietole et se trouve à trois kilomètres de Mantoue, on vient d'inaugurer un monument à Virgile, le prince des poètes latins, qui est né dans cette minuscule localité, il y a quelque vingt siècles.

Virgile aura plus attendu sa statue que M. Gambetta.

La rose de Noël.

Pendant la période où l'opulence des floraisons vous rendait dédaigneux, cent fois vous avez passé à côté d'une humble plante, aux feuilles d'un vert sombre, tantôt tournant à la couleur du bronze et tantôt lavées de pourpre violacée, sans daigner lui faire l'aumône d'un regard. Cette plante, l'ellébore noir, c'était cependant le précurseur, le futur messager de résurrection. Ses fleurs, plus connues sous le nom de roses de Noël, sont épanouies aujourd'hui, triomphantes de fraîcheur et d'éclat, vis-à-vis des houppes défaillantes de chrysanthèmes agonisants, des boutons décolorés et flétris avant l'heure des bengales. C'est que, dans sa simplicité, elle est charmante cette rose des neiges, portée sur une tige robuste, avec ses pétales verdâtres au dehors, en dedans d'un blanc qui se fond avec le linéament rougeâtre lui servant de bordure. Elle eût attendu ses compagnes pour éclore qu'elle ne déparerait pas leur ensemble; à cette heure, elle est deux fois la bienvenue, lorsque, se glissant à travers le manteau de neige sous lequel, bientôt peut-être, ses feuilles et ses tiges seront ensevelies, elle nous apportera, la vaillante, son précoce sourire de renouveau, elle sera sans prix. Ne nous dira-t-elle pas que l'œuvre souterraine n'est jamais suspendue, ne nous démontrera-t-elle pas que cette mort apparente de tout ce que nous aimons n'est qu'une phase du travail mystérieux de la végétation?

L'ellébore noir ou rose de Noël est une plante vivace, dont la vitalité rustique défie la rigueur de nos hivers. Elle se reproduit de graines et du partage de ses rhizomes et semble singulièrement attachée au sol sur lequel elle a vécu. Ayant transplanté avec tout le soin que mérite cette amie des mauvais jours, pendant quatre ou cinq ans, nous vîmes chaque année quelques bouts de raci-

nes oubliés produire de nouveaux ellébores sur l'emplacement qu'avaient occupé les plantes; quelque sollicitude que nous apportions à les réunir à leurs anciens, le printemps venu, il en reparait encore quelques-uns. Il existe quelques variétés de l'ellébore du Caucase; elles sont aussi rustiques que l'espèce indigène, et végètent à peu près partout où on les case. Désintéressée et fidèle: telle pourrait être la devise de la rose de Noël.

Nous recommandons particulièrement les *petits Pois* et les *Haricots verts* vendus, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 0,95 la grande boîte d'un litre, pouvant être servis pour 6 personnes. — Ils sont, par la modicité de leur prix et leur qualité supérieure, mis à la portée de tous.

LIVRES D'ÉTRENNES

DE LA MAISON ALFRED MAME ET FILS, DE TOURS.

Parmi les ouvrages de luxe annoncés pour le premier de l'an, aucun n'a un caractère aussi patriotique que la magnifique édition de l'histoire de « cette grande Française », l'héroïque JEANNE D'ARC, publiée par la maison MAME. M. Marius Sepet a traité cet incomparable sujet d'une manière remarquable et avec un enthousiasme qui se communique. Appel a été fait aux plus grands peintres de toutes les écoles de France pour élever un véritable monument national à l'antique libératrice de notre territoire. Trente planches, gravées par Méaulle, ont été le résultat de cet appel.

Les éditeurs de Tours n'ont pas voulu se borner à cette publication vraiment hors ligne. Leur catalogue d'étrennes contient encore bon nombre de livres de grand mérite: les *Femmes illustres de la France*, 76 gravures. Les types les plus parfaits de la femme française à toutes les époques de notre histoire, et dans les conditions les plus variées, sont décrits en un style plein de charme et de délicatesse. — *Le Tour du monde en famille*; 78 gravures. Cet ouvrage, qui a eu un immense succès en Angleterre, est le récit du voyage de la famille Brassy à bord de son yacht, écrit par lady Brassy elle-même qui tenait le journal du bord. Une série nouvelle illustrée, format in-12, avec une élégante couverture, dans laquelle on peut citer plusieurs traductions de romans de Walter Scott et de Cooper, avec de charmantes gravures dues au crayon si aimé de Riou, Liz, Tolani, etc.; trois volumes des *Souvenirs de voyage de Karl May*, si populaires en Allemagne et encore presque inconnus en France. Le hardi explorateur parcourt, au milieu de péripéties sans nombre, presque toutes les contrées qui relèvent du gouvernement de Constantinople. — M^{me} de Stoltz a aussi prêté son concours à cette nouvelle série en écrivant une charmante nouvelle sous le titre de *Vif-Argent*.

En terminant, nous sommes heureux de faire connaître le grand et légitime succès de l'ouvrage de V. Fournel: *Les Artistes français contemporains*; 196 gravures. La première édition est sur le point d'être épuisée. Une nouvelle paraîtra en temps opportun pour satisfaire aux nombreuses demandes de cette époque de l'année.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 décembre:

charme, qu'elle leur renvoie; le temps est beau aujourd'hui! puis elle donne le feu, la chandelle, le charbon... mais c'est tout.

« Julou et Mathelin, les langues dorées, engageraient plus avant la conversation, si elle le voulait. Il ne paraît pas qu'elle le veuille. Les galants servis, elle continue l'ouvrage interrompu à leur demande, se fait ou monte dans la chambre du haut, plantant là les gars qui, quitté à quitta de prêt et de rendu, s'encourent crête basse, sabot en main, pipe en bouche, voir ailleurs s'il est midi à quatorze heures.

« Sans être la Beschou, de sortilège mémoire (les prêtres l'ont enterrée samedi, derrière l'église, dans le coin non béni du cimetièrre, où l'on creuse les fosses des pendus et des morts privés des sacrements derniers), sans être la Beschou, je devine que Marielle n'a tant de froideur vis-à-vis de Julou Le Dreux que parce qu'elle affectionne un quel-qu'un autre qu'eux. Je me défends de l'interroger. Tu l'assureras par toi-même qui c'est, à ton retour. Reviens-nous, mon fils! reviens-nous! nous sommes si tourmentés de te savoir sur mer, exposé à tous les périls de la vie de marin. Quand le vent du nord souffle, quand la vague bouillonne, que le ciel est noir et que les vieux pêcheurs de la côte secouent leur tête grise en murmurant: l'orage gronde, l'orage approche, la peur nous prend; nous tremblons pour toi. Souvent la nuit, au bruit

TEXTE. — La Nuit de Noël, par M. J. Girardin. — Noël dans les régions arctiques, récit traduit par Th. Bentzon. — Casernes d'infanterie, par M. le lieutenant-colonel Hennebert. — L'Arbre à cire, par M. G. Capus. — Le Billet de logement (suite), par M^{me} J. Colomb. — Mémoires d'une jeune fille (suite), par Th. Bentzon. — Curiosités de l'horlogerie, par M. Ed. Garnier.

GRAVURES. — La Nuit de Noël, dessin inédit de Gustave Doré. — Casernes d'infanterie. — L'Arbre à cire. — L'Espérance, fresque de Giotto. — Horloge allemande du dix-septième siècle (collection de M. Spitzer).

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 8 décembre 1884,

IMMENSE SUCCÈS

LAKMÉ

Opéra en 3 actes,
paroles de MM. E. GONDINET et Ph. GILLE, musique
de Léo DELIBES.

Décor, Accessoires et Costumes nouveaux

Distribution:

Gérald	MM. Grandville.
Frédéric	Dechesne.
Nilakantha	Neyou.
Hadji	Demon.
Un cipaye	Pascaud.
Un dombèn	Lombard.
Un marchand	Hennesse.
Lakmé	M ^{me} Dorian.
Miss Ellen	Dupouy.
Malika	Dalbret.
Miss Rose	Marie Soll.
Mistress Bentzon	Castrille.

Hindous hommes et femmes, officiers anglais et dames anglaises, matelots, bayadères, marchands chinois, brahmanes.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Grand-Théâtre d'Angers.

Mardi 9 décembre.

1. La Lettre anonyme, comédie en 1 acte.
2. La FLAMBOYANTE, comédie en 3 actes.
(2^e représentation.)

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr.	1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr.	25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr.	80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet: UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

XVII

Londres est plus grand que Paris. En débarquant dans cette grande cité de briques tristes et ternes, bruyante et animée, je fus accosté par un marin breton qui me remit une lettre de ma mère.

La pauvre femme pleurait mon départ furtif.

« Méchant gars, m'écrivait-elle, quelle tête tu as! fuir la ferme, la mère, ton frère, nous tous, comme un voleur, et ça pourquoi? parce que Marielle se louait ailleurs. A-t-elle passé une quinzaine chez les Hubert? Il j's'en fallait. Son absence m'a fait voir ce qu'elle vaut. Je suis allée la reprendre et nous demeurons depuis lors ensemble à Langadec. Simone n'est plus chez nous, tu sais? Son père est mort. Elle et Rolland, la succession Rolland, sont partis diriger l'exploitation de Loguivy. Tout n'en va que mieux à Loguivy et à Langadec. Je ne regrette pas ma belle-fille, elle était avare, grincheuse; dans ma vieillesse, par économie, elle m'edt renvoyée mendier mon pain. Qu'elle vive à sa façon et à son ménage; le nôtre marche bien. Marielle travaille, comme elle travaillait, de tout son cœur. La digne fille! J'ai du chagrin et des

remords de m'en être séparé. Mais ce qui est fait est fait, on ne peut plus que se repentir et réparer ses torts. J'ai déjà commencé à les réparer. D'abord en closant le bec aux commères qui colportaient les calomnies de ma bru sur le compte de Marielle; les calomnies sont à veau-l'eau, sa réputation louée, blanche comme la neige; ensuite en mandant le notaire pour la doter d'une somme égale à la somme que ta sœur Jeannie eut en dot à l'époque de son mariage; c'est juste, n'est-ce pas, puisque ni ton père, ni moi, ne la gâgions?

« Rolland et Simone étaient hors d'eux que je fisse une si grosse donaison à Marielle. Je me suis moquée de leur fureur; mon bien est mon bien.

« On n'a pas plutôt su dans le bourg l'avantage fait à la fille du noyé, qu'une grêle de galantins tiraient leurs grègues du côté de la Clarté. Julou, Le Dreux, Mathelin Matheuret, Yves Thomas, Cadet Arzur, les coqs de Perros, Trebeurdin et Ploubère, la crète en l'air, bayant aux corneilles, autour de Langadec. Sous frime d'allumer leurs pipes à la résine du créseur et de piocher les cendres pour y prendre un charbon enflammé à emporter dans leur sabot, ils entrent à la maison, et ce sont des saluts! Mam'zelle Marielle? Ça va bien, la belle fille? Vadé iriou? Avec sa politesse de demoiselle, Marielle ne rebute point les saluts. Je me porte de

de la tempête qui mugit et des lames qui fouettent les rochers des falaises, Marielle réveillée se lève, s'agenouille et prie longtemps, longtemps. J'ai fini de réciter mon chapelet, qu'elle égrène encore son rosaire, qu'elle prie toujours, jusqu'à l'aube, jusqu'au matin. Sitôt que la cloche de la chapelle sonne, elle court entendre la sainte messe et communier. C'est après la messe que le facteur passe par Langadec: s'il y a une lettre de toi, elle sourit dans son tremblement; s'il n'y a rien, que le facteur passe franc, elle pleure. Reviens, Olivier! reviens essuyer ses pleurs... je vous bénirai, mes chers enfants!.....

Exprimer ce que j'éprouvai à cette lettre ne se peut; je baisai ces pages à pleines lèvres! la joie m'affolait...

Marielle était chez ma mère! Ma mère la chérissait, la dotait, l'appelait sa fille, quasi ma femme: ne parlait-elle pas de nous bénir; bénir ses enfants!

Partons! me dis-je. Retournons au pays épouser Marielle que ma mère m'accorde, qui me choisit librement entre tous et qui m'aimera, qui m'aime peut-être! Certains amours éclosent dans l'absence. Oh! bonheur! bonheur! Elle est à moi, partons!

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 13,
Comprenant 11 pièces: salon, chambres à feu, cabinets, cuisine, décharge;
Cour, cave en roc, jardin clos de murs.
S'adresser à M. DIZÉ, libraire, rue Saint-Jean, Saumur. (467)

A Vendre ou à Louer
VASTE MAISON
Place Saint-Pierre.
S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
ANCIENNE MAISON LAVOYE
Rue Basse-Saint-Pierre.
S'adresser à M. CHICOTEAU, notaire à Loudun, propriétaire de cette maison, ou au bureau du journal.

ON DEMANDE à emprunter, sur première hypothèque, une somme de **33,000 francs** à 4 1/2 0/0.
S'adresser à M. TESSIER, notaire à Doué. (893)

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
PORTION DE MAISON
Sur la Levée-Neuve.
S'adresser à M. BARBIN fils. (917)

A VENDRE
Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.
S'adresser à M^{me} Veuve NANCEUX.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1885,
LE MAGASIN
Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.
S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

A LOUER
PRÉSENTÉMENT
UN PETIT JARDIN
ET UNE REMISE
Situés rue de la Maremaillette.
S'adresser à M. CORNILLEAU, quai Saint-Nicolas. (847)

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS
C. BONNIN
40, rue Saint-Nicolas, Saumur
Renseignements Commerciaux

A VENDRE
A L'AMIABLE
UNE MAISON
Au hameau de Riou, près Saumur,
Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.
S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

A VENDRE
UN PRESSEUR TROYEN
Tirant de 8 à 12 barriques.
S'adresser à M. Marie PORROU, à la Rochecoutant, commune de Tigné, par Vihiers. (877)

A CÉDER
Pour cause de décès,
UNE MAISON DE VINS
Eaux-de-vie, Liqueurs,
Dans le département de Maine-et-Loire
Bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (339)

Assurances sur la Vie
M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assuré dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.
S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.
Demande un représentant dans chaque commune du département.

LA FEMME ET LA FAMILLE
Journal des jeunes personnes
Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.
ABONNEMENTS:
Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.
Edition bi-mensuelle, sans annexes ni gravures..... 10 fr.
La même, avec annexes, gravures, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 18 fr.
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

LA MAISON
MENIER-GUÉRET
20, rue de Lorraine, Saumur,
A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD
Débit de toutes dimensions
Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.
Prix très-modérés.

Cabinet d'Affaires
DE M. G. DOUSSAIN
SYNDIC DE FAILLITES
10, rue des Basses-Perrières, à Saumur.

Liquidations amiables et judiciaires;
Arbitrages et expertises de comptabilité;
Recouvrements et renseignements.

9, rue Courcouronne, 9,
A SAUMUR

M. DELPHIN GASPY, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.
Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

CIDRES
M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.
Magasin PICHAT, place du Roi-René. (831)

Construction d'appareils de Chauffage
EN TOUTS GENRES
OURTOULE-MARTRES
FUMISTE
28, rue Brault, Saumur.
Spécialité de Calorifères
Cheminées marbre, faïence et tôle.

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.
S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnaux, près Saumur.

FUMIER
ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME DE CONFIANCE demande à se placer, comme homme de peine ou pour le service d'une maison.
S'adresser quai de Limoges, 57.

Ancienne Maison Boutemps-Rochat
ROLLAND FRÈRES, Succ^{rs}
5, Rue d'Orléans.

On demande un apprenti pour la QUINCAILLERIE. (919)

AUX ÉLÉGANTS
CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL
43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des RÉPARATIONS.

A VENDRE
UN PONEY
5 ans,
S'attelant et se montant bien.
S'adresser chez M. SAINTON-GUIL-
LON, quai de Limoges. (925)

A VENDRE
UNE JUMENT
4 ans 1/2, demi sang, 1 mèt. 52.
S'adresser à M. PICHON, Levée-
Neuve, près Saumur. (918)

A VENDRE
Avec garantie,
DEUX GRANDS CARROSSIERS
Anglais, six ans.
S'adresser à M. RAINBAULT, 40,
rue de la Fidélité.

A VENDRE
JUMENT DE SELLE
Pur sang, 6 ans.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BRANCHES D'ÉTAUSSES
Essence de saules, fresnes
et ormeaux
Dans la prairie de Presle, à Saint-
Hilaire-Saint-Florent.
S'adresser à M. BOUVET-LADURAY,
au château de Moc-Baril. (459)

Crédit à tout le Monde
PAR
L'ÉPARGNE POPULAIRE
Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupis,
ANGERS
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,
SAUMUR
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

AVIS AUX DAMES
DESSINS DE BRODERIE
La Maison DIENST et LATHOUD
99, rue du Dac, PARIS,
Ayant obtenu quatre Diplômes d'honneur, Médailles d'or, argent et bronze, tant aux Expositions de Paris qu'à celles de la province, pour ses Lettres, Monogrammes et Dessins de Broderie pour imprimer soi-même, se tient à la disposition du public avec un beau choix de chaque sorte, Quai de Limoges (dernier magasin de la Foire), depuis 10 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

JEUDI PROCHAIN
Dernier jour de Vente
Les amateurs de bon vin trouveront à
L'ÉPICERIE PARISIENNE
MAISON F. TARODE
Le Grand VIN DE BORDEAUX du Château Bayard,
des années 1874, 1875 et 1878
Qualité et authenticité garanties.

Nous recommandons également les excellents Rhums naturels de la Côte des Antilles, Martinique et Jamaïque.
La délicieuse liqueur CHARTREUSE MEUNIER, à Voiron, 5 francs le litre.
Seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (915)

AVIS
L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
Sources de l'État. Applications en médecine:
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, la grippe.
CÉLESTINS. — Affections des reins de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire:
PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
UN HOMME marié demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
8 heures	8 minutes	Saumur (départ) 6 05 7 24 9 00 1 15 3 45 7 50						Montreuil-Bellay (départ) 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30 11 10					
9	13	Chacé-Varrains (départ) 6 15 7 32 9 08 1 24 4 03 8 00						Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg (départ) 7 04 10 10 2 08 5 20 8 48					
1	25	Montreuil-Bellay (arrivée) 6 39 7 52 9 28 1 46 4 37 8 24						Chacé-Varrains (arrivée) 7 12 10 26 2 16 5 28 8 54					
3	32							Saumur (arrivée) 7 23 10 39 2 28 5 40 9 06 11 39					
7	15												
10	36												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
8 heures	26 minutes	Saumur (départ) 6 05 7 24 9 00 1 15 3 45 7 50						Thouars (départ) 5 40 8 55 1 07 4 20 7 45					
8	31	Montreuil-Bellay 6 53 7 55 9 22 1 40 4 50 8 41						Loudun 8 20 3 51 9 55					
9	37	Lernay 7 02 8 04 9 31 1 49 5 01 8 51						Arçay 8 34 3 44 10 14					
12	48	Brion-s.-Thouet 7 14 8 09 9 36 2 01 5 11 9 01						Mirebeau 9 27 3 54 11 2					
4	44	Thouars (arrivée) 7 29 8 22 9 32 2 19 5 19 9 16						Arçay 9 57 4 24 11 27					
7	4							Neuville 10 57 4 56 12 1					
10	24							Poitiers 10 32 4 56 12 1					

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.